



de la DIRECCTE Nord-Pas de Calais

**Aux Unions locales et départementales de Lille
de la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FO, la FSU, SUD-SOLIDAIRES et l'UNSA**

Lille, le 2 février 2015

Madame la secrétaire, Monsieur le secrétaire,

Les sections syndicales de la CGT, de FO, du SNUTEFE-FSU et de SUD Travail-Affaires Sociales de la DIRECCTE du Nord-Pas de Calais ont décidé d'interpeller les unions locales des syndicats de salariés à propos de la réforme des services de l'inspection du travail, trompeusement baptisée « *Projet Ministère Fort* ».

Cette réforme qui entraîne la réorganisation la plus importante de nos services depuis la Libération poursuit en fait 2 objectifs principaux :

1. Diminuer le nombre d'agents de contrôle (déjà très restreint) de 10% des effectifs en moyenne au niveau national comme au niveau régional (une vingtaine de postes en moins dans le Nord-Pas de Calais) dans un contexte de remise en cause générale du droit du travail,
2. Renforcer la hiérarchie dans le but d'imposer aux agents de contrôle de limiter leurs actions aux priorités définies par le pouvoir politique (quel qu'il soit) plutôt que de contrôler la réglementation du travail dans son ensemble et de répondre aux attentes légitimes des salariés et de leurs organisations syndicales.

Dans notre région, la nouvelle organisation a été mise en place le 1^{er} décembre 2014 créant une pagaille généralisée ; elle a d'ores et déjà pour effet de désorganiser complètement les services de l'inspection du travail au détriment des usagers, qui n'arrivent même plus à identifier la section compétente pour contrôler leur employeur.

Comme notre direction régionale n'a pas daigné le faire, nous vous joignons en pièce jointe les arrêtés et décisions qui sont censés organiser notre nouveau découpage territorial : c'est une véritable usine à gaz !

Pour aggraver le tout, notre direction régionale a fait le choix de n'affecter aucun agent à certains secteurs géographiques, catégories d'entreprises ou encore champs de compétence pour la durée de la réforme, soit 5 à 10 ans, tout en ordonnant aux agents déjà chargés d'une section, sous peine de sanction, de s'en occuper également créant de facto des zones de non-droit du travail pour des années.

En réaction, et malgré les menaces de sanction, les agents de l'inspection du travail de Lille ont décidé d'alerter les usagers de l'inspection de travail, salariés et représentants du personnel, en refusant d'assurer des missions qui ne relèvent pas de leur section et qu'ils ne sont pas en mesure d'accomplir en raison de leur surcharge de travail.

Cette situation va générer des dysfonctionnements importants de nos services et, même si les agents n'en sont pas responsables, nous souhaitons vous en informer :

- Les décisions administratives (demande d'autorisation de licenciement des salariés protégés en particulier) des secteurs suivants pourraient ne pas être traitées :

Communes de DEULEMONT, FRELINGHIEN, LOMPRET, MARCQ-EN-BAROEUL, PERENCHIES, PREMESQUES, QUESNIOY-SUR-DEULE, VERLINGHEM, WARNETON, PERONNE-EN MELANTOIS, SAINGHIEN-EN MELANTOIS, MONS-EN-BAROEUL, WASQUEHAL, RONCHIN, FRETIN, LESQUIN, HEM, BOURGHELLES, HALLUIN, RONCQ, NEUVILLE-EN FERRAIN.

Certains quartiers de TOURCOING, VILLENEUVE D'ASCQ et LILLE (Vieux Lille, Saint Maurice, Fives, Hellemmes, Wazemmes, Saint Sauveur, Vauban, Lille Centre, Euralille, Moulins, Lille Sud).

Les entreprises de transport de Roubaix, Tourcoing, Lille Est et Lille Ouest.

Les entreprises RTE, ERDF et GRDF de Lille Ouest.

- Les demandes d'intervention de vos représentants dans les entreprises employant plus de 50 salariés des secteurs suivants ne seront pas traitées :

Communes de MONS-EN-BAROEUL, WASQUEHAL, LAMBERSART, SAINT ANDRE-LEZ-LILLE, NEUVILLE-EN-FERRAIN.

Certains quartiers de VILLENEUVE D'ASCQ et de LILLE (Vieux Lille, Saint Maurice, Fives, Hellemmes, Wazemmes, Saint Sauveur, Vauban, Lille Centre, Euralille, Moulins, Lille sud).

Les entreprises RTE, ERDF et GRDF de Lille Ouest.

Nous sommes pleinement conscients du préjudice que cette situation peut causer à vos militants, aux représentants du personnel et à l'ensemble des salariés et vous assurons que l'objectif des agents et de leurs syndicats est de défendre un service d'inspection du travail au service des salariés doté des moyens suffisants pour assurer ses missions.

Mais nous n'y arriverons pas seuls et en appelons à votre soutien le plus déterminé.

Dès à présent, nous vous invitons vivement à contacter notre DIRECCTE, Monsieur Jean-François BENEVEISE (jean-francois.benevise@direccte.gouv.fr ou 03 20 96 48 99) pour lui faire part de votre colère et à alerter les médias !

Dans l'attente d'une mobilisation que nous pensons devoir être celle des usagers de l'inspection du travail comme de ses agents, nous sommes prêts, bien sûr, à vous rencontrer pour voir comment nous pouvons, ensemble, atteindre cet objectif.

Les sections syndicales CGT, FO, SNUTEFE-FSU et SUD Travail Affaires Sociales de la DIRECCTE du Nord-Pas de Calais